

République Française
Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL

Convocation : 27/03/2022
Date d'affichage : 21/04/2022
Nombre de membres : 08

Présents : 06

Nbre de votants : 08

Mairie de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 14 AVRIL 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le QUATORZE du mois d'AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCS, Maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame BLIN Marie-Annick est nommé(e) secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes DARCS Philippe - BLIN née BARON Marie-Annick - BARBIER Stéphane - CANIVET Aurélie - DESREUMAUX Gaëtan -TOUZÉ Roland

Représentés : Mme DHAILLY Karine par Mme BLIN Marie-Annick – M. GAUDECHON Ludovic par M. DESREUMAUX Gaëtan

Délibération n° 13/04/2023 - Affectation de résultats

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2022,
Considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2022,
Constatant que le Compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat d'exécution du budget					
	Résultat à la clôture de l'exercice de 2021	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice de 2022	Reste à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-25.433€07	--	-5.049€82	D : 0€ R : 0€	-30.492€89
Fonctionnement	388.767€66	25.524€17	26.825€04		390.068€53

Considérant que, seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement – déficit),

Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2022	390.068€53
Affectation obligatoire	
* À la couverture d'auto-financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	30.492€89
Solde disponible affecté comme suit :	
- Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	359.575€64
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
* Total affecté au C/1068	30.492€89
Déficit global cumulé au 31/12/2022	0€00
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Résultat d'investissement 2022 à reprendre (ligne 001 - dépenses)	30.492€89

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les Membres présents,

Pour copie conforme,

LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 21/04/2023

Le Maire,

Philippe DARCS

La secrétaire de séance,

Marie-Annick BLIN

Publiée le 21/04/2023

Transmise au représentant de l'État le 21/04/2023

Monseigneur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

